

Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 30 03 2023 à Vittel

L'an 2023, le 30 mars à 17h30, les membres du comité syndical du PETR de la Plaine des Vosges, dûment convoqués par le Président du PETR de la Plaine des Vosges, Jean-Luc COUSOT, le 23 mars 2023, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 12
Pouvoir de Monsieur Christian PREVOT à Monsieur Dominique COLLIN.

Présents : Mesdames BABOUHOT Nathalie et WILLEMIN Jenny Messieurs VAUBOURG Jean, HUEL Jean-Luc, COUSOT Jean-Luc, PERRY Franck, EMERAUX Philippe, COLLIN Dominique, LALLEMAND Michel, NOVIANT Patrice, GERECKE Luc.

Secrétaire de séance : NOVIANT Patrice

Assistait à la séance : FLESCH Megan, HENRIOT Sophie, DAVAL Arsène, PRENTCZYNSKI David

Excusés : LECLERC Simon, PREVOT Christian, SEJOURNE Yves.

Le Président constate que le quorum est atteint : 11 présents, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (VOTE : unanimité) ;

- **Point d'actualité**
 1. **Compte de gestion 2022 ;**
 2. **Compte administratif 2022 ;**
 3. **Affectations de résultats 2022 ;**
 4. **Budget primitif 2023 ;**
 5. **Subvention EIT association Ecoplaine et retour comité de pilotage**
 6. **Questions et informations diverses : présentation Monsieur Vaubourg « point nœud »**

Point d'actualité :

CR 23/02/2023 voté à l'unanimité

Présentation de David, stagiaire au PETR pour 6 mois.

Départ Arsène : remerciements pour son travail sur le PAT et focus sur la journée de l'alimentation à BOUXURULLES.

Journée alimentation :

M. VAUBOURG : 30% de fréquentation en plus par rapport à une journée de marché de mars, conférences appréciées et qui ont apporté de belles réflexions.

M.COUSOT : peu d'élus lors de la journée de l'alimentation, il serait appréciable que les élus s'investissent davantage et s'emparent du sujet.

LEADER : candidature retenue, enveloppe attribuée 1 083 000 € pour 4 ans + évaluation 2014-2020.

PAT : proposition de réaliser la présentation dans les CC du PAT et des projets menés. Même réflexion pour le tourisme.

Interpellation de M. EMERAUX quant à la charge de travail des techniciens lors des travaux techniques tourisme. Il serait bon d'essayer que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui gèrent le travail pour l'ensemble du groupe mais que les autres personnes des autres OT s'impliquent également à la même hauteur.

Note est prise de cette demande par Messieurs GERECKE et PERRY pour les OT de Vittel et Contrexéville.

1. CG 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022 ;

-précise que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. CA 2022

Le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur PERRY Franck, le Président Jean-Luc COUSOT ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Président, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une voix le Président étant sorti, adopte le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	259 594,55	G	245 528,76
	Section d'investissement	B	32 766,00	H	79 967,51
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	0,00	I (si excédent)	169 447,55
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	12 698,57	J (si excédent)	0
		=		=	

	TOTAL (réalisations reports)	+ A+B+C+D	305 059,12	G + H + I + J	494 943,82
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0	K	0
	Section d'investissement	F	8 522,40	L	69 110,60
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F	8 522,40	K+L	69 110,60
RESULTAT CUMULES	Section de fonctionnement	A+C+E	259 594,55	G+I+K	414 976,31
	Section d'investissement	B+D+F	53 986,97	H+J+L	149 078,11
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	313 581,52	G+H+I+J+K+L	564 054,42

3. Affectations de résultats

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats 2022 du budget principal en report au budget primitif principal 2023 :

Affectation c/ 1068	Dépenses	Recettes
Report 002	F	169 477,55 €
Report 001	I	12 698,56 €

Décide d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

4. BP 2023

Le président donne lecture au comité syndical du budget primitif 2023 du PETR, arrêté en dépense et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	45 220.96€	100 798.17€
Section de fonctionnement	426 020€	525 062.72€

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :
- de fixer la cotisation pour l'année 2023 des communautés de communes membres du PETR à hauteur de 1,50 € par habitant, selon la répartition suivante :

Population	Cotisations 2023
------------	------------------

CC Ouest Vosgien	24 372	36 558 €
CC Mirecourt Dompain	20 315	30 472,50 €
CC Terre d'eau	18 880	28 320 €
TOTAL	63 567	95 350,50 €

- décide d'approuver le budget primitif 2023 du PETR, tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

5. Subvention EIT association EcoPlaine et retour comité de pilotage

Le Président sollicite les membres du comité pour le vote de la subvention à l'association EcoPlaine. Le montant annuel est fixé à 15 000€.

Le Président fait le bilan du comité de pilotage EIT réuni le 23 mars.

M. COUSOT : Il est souligné le travail d'EcoPlaine fait en lien avec les élus contrairement à la fin d'année 2022 où les contacts étaient pris sans attache des élus et des techniciens. Bonne évolution.

M. NOVIANT : volonté qu'Axel JOURDA soit moins personnel et qu'il partage davantage les informations avec les acteurs du territoire (élus, techniciens, etc.).

M. VAUBOURG : en termes de chiffres et de résultats, c'est assez léger.

M. PERRY : davantage de lien au sein d'EcoPlaine mais il reste du travail à accomplir. Au sein de la CC Terre d'Eau il se pose la question de la plus-value sur le territoire.

Megan FLESCHE : volonté des membres du Comité syndical de voter chaque année la subvention pour pouvoir l'ajuster si nécessaire au cours des 3 ans.

M. NOVIANT : organisation des petits déjeuners de l'économie qui se superposent entre EcoPlaine et la CC. Problème de communication.

Le plan de financement annuel est le suivant :

Dépenses	Montants TTC (€)	Recettes	Montants TTC (€)
Frais salariaux animateur ¾ ETP	43 800	Autofinancement	10 200
Apprenti ¼ ETP	5450	ADEME-Région	46 000
Prestations externes	13 000	PETR	15 000
Matériel	2750		
Autres charges (frais de déplacement, organisation événements)	5200		
TOTAL	70 200	TOTAL	70 200

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet EIT et d'émettre un avis favorable à sa réalisation sur la Plaine des Vosges ;
- approuve la mise en œuvre d'une convention financière et de partenariat avec EcoPlaine révisable annuellement

- approuve l'attribution d'une subvention annuelle de maximum 15 000€ à l'association Ecoplaine sous réserve des dépenses effectuées et du bilan annuel de résultat de l'action
- approuve le plan de financement présenté
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président précise que ces informations seront transmises à la commission économie du PETR.

6. Présentation projet nœud par Jean VAUBOURG

<https://info.lenord.fr/un-nouveau-reseau-points-nuds-arrive-dans-lavesnois->

<https://vhello.be/planifiez-votre-balade/>

Introduction M. VAUBOURG. Dispositifs présents en Belgique, en Hollande et en Allemagne, dans le Doubs et le Nord au niveau de la France. But d'utiliser le réseau des petites routes du territoire. Petits panneaux à ajouter sur panneaux existants et mise en place d'une application. Cela se fait également au niveau des sentiers pédestres. Réflexion départementale et à minima au niveau du PETR.

M. VAUBOURG : proposition de rencontrer les élus belges pour échanger sur le dispositif « nœuds », tester et voir comment transposer ce dispositif sur le territoire et à l'échelle du département.

M. GERECKE : attirer des touristes vélo sur le territoire de la Plaine car saturation sur le massif. Structuration de l'accueil (hébergement, restaurant, accueil vélo, services, etc.) avant que les vélos arrivent. La Plaine pourrait être expérimentateur ?

M. EMERAUX : travail derrière sur la labellisation des points d'accueil sur le territoire.

Mme BABOUHOT : peut-être pertinent d'essayer dans un premier temps à l'échelle de la Plaine. Essayer de trouver un prestataire capable de faire ça et essayer de voir le coût.

M. PERRY : mutualiser les acteurs pour optimiser les financements vu la situation actuelle des budgets.

M. COUSOT : réflexion à l'échelle de la Plaine ? Voir le coût ? Quel prestataire ?

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h30.

Jean-Luc COUSOT, Président

